



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Flywest

Question écrite n° 86831

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au sujet de l'achat de vols secs par internet. Actuellement, la législation ne protège pas le consommateur contre les abus. Ces derniers ont par ailleurs tendance à se multiplier en Europe. Elle se fait l'écho d'un habitant de sa circonscription, manifestement lésé par les activités d'une société aérienne, Flywest, basée à Guipavas. Celle-ci a déposé le bilan le 17 juillet 2005. 6 200 billets n'ont pas été honorés. La somme des billets représente un montant de 100 000 EUR, mais ce préjudice s'est aussi avéré dramatique pour certains d'entre eux : des avions ont décollé de l'aéroport de Guipavas le samedi 16 juillet vers toutes les destinations desservies par Flywest. Personne n'a prévenu ces voyageurs que leurs billets de retour n'étaient plus valables. Des enfants voyageant seuls se sont retrouvés dans les aéroports sans informations, des familles ont dû racheter des billets à des compagnies à plein tarif. Aussi elle lui demande si des mesures sont à l'étude afin de protéger le consommateur lors de l'achat de vols secs par internet, ainsi que de bien vouloir l'informer de toute initiative en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86831

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2083